

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 593G : Participation et avenant n°1 à convention avec l'association les Restaurants du Coeur-Les Relais du Coeur de Paris (10e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, 3411-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose de signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle conclue le 23 novembre 2010 avec l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris » (DO5240 et numéro SIMPA 20 815), dont le siège social est situé 4, cité d'Hauteville à Paris 10^{ème}, qui fixe le montant de la participation du Département de Paris aux dépenses de logistique liées à la campagne de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris en 2010/2011 à 145 000 € ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle conclue le 23 novembre 2010 avec l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris » (DO5240 et numéro SIMPA 20 815), dont le siège social est situé 4, cité d'Hauteville à Paris 10^{ème}, qui fixe le montant de la participation du Département de Paris aux dépenses de logistique liées à la campagne de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris en 2010/2011 à 145 000 €. Le texte de cet avenant est joint à ce délibéré.

Article 2 : Cette participation de 145 000 € sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.